



Année Scolaire 2020/2021

COLLEGE CLAUDE MONET
78955 CARRIERES-SOUS-POISSY
☎ 01 39 74 43 28
📠 01 39 70 92 75

CONSIGNES SANITAIRES RENTREE 2020

Ces consignes sont amenées à évoluer, à s'adapter aux consignes ministérielles en fonction de la situation sanitaire.

Préambule

Les parents doivent avoir un rôle actif dans la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant. La prise de température est impérative chaque matin avant de quitter le domicile, de même que la mise en place du masque. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'élève ne doit pas se rendre au Collège.

Les parents doivent signaler le plus rapidement possible au Chef d'Etablissement tout symptôme suspect ou toute suspicion chez leur enfant, chez eux-mêmes ou dans leur entourage.

Le Règlement Intérieur du Collège continue de s'appliquer.

En cas d'alerte -incendie, intrusion, tempête, risques majeurs- ce protocole ne s'applique pas ; les procédures habituelles prévalent et s'appliquent.

Procédures de gestion d'un cas Covid

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève au collège. Si un élève montre des symptômes évocateurs, il est mis à l'isolement immédiatement dans le bureau du Médecin dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du Médecin de l'Education Nationale.

En cas de test positif : Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques qui pourront décider de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou de l'établissement.

Information par le Chef d'Etablissement des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Mesures sanitaires Port du masque obligatoire.

Elèves et personnes extérieures doivent entrer dans l'établissement déjà porteurs du masque.

La règle de distanciation sociale doit être respectée dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire) : au moins 1 mètre de distance entre deux personnes. Embrassades et serremments de mains sont interdits, de même que les contacts physiques.

- Hygiène des mains à l'entrée au collège pour les élèves et les personnes extérieures

Désinfection systématique des mains au gel hydro alcoolique pour toutes les personnes entrant au Collège : à la grille pour les élèves, en se présentant à la loge pour les personnes extérieures.

Lorsqu'un élève arrive en retard, la désinfection au gel hydro alcoolique se fait en passant devant la loge.

- Lavage des mains à l'eau et au savon **avant et après passage aux toilettes.**

- Mise en place d'un circuit de circulation afin que les élèves et les personnels ne se heurtent pas. Au rez-de-chaussée et à l'étage.

Entrées par la porte 3 -accès Vie Scolaire- et sorties par les portes 1 et 2.

- Entrées et sorties. Organisation d'un circuit

Pas de retour sur ses pas possible, entrée dans le local à vélos 1 par 1, portillon réservé aux entrées, grille double réservée aux sorties.

- Récréations. Les jeux sont autorisés à l'exception des jeux de balles et de ballons ainsi que tous les jeux entraînant des contacts physiques.

- Restauration scolaire

Lavage des mains avant d'entrer au réfectoire.

Observation strict d'un circuit de circulation dans le réfectoire pour rejoindre sa table.

Installation des ½ pensionnaires face à la ligne de self, 2 élèves par table côte à côte, pas d'élèves face à face. Les élèves déjeunent entre élèves d'une même classe.

Condamnation des micro-ondes.

Observation d'un sens de circulation pour déposer son plateau et quitter le réfectoire.

Lavage des mains aux lavabos et changement de masque.

- A l'intérieur des salles de classe

Désinfection des mains au gel hydro alcoolique en entrant dans la salle pour toute personne : élève et adulte.

Les actions suivantes se font après désinfection des mains au gel hydro alcoolique :

- passation de documents entre élèves et enseignants ;
- manipulation des carnets de correspondance ;
- manipulation des copies entre élèves et enseignants.
- utilisation des ordinateurs et du matériel de sciences par les élèves et les enseignants.

- Matériel utilisé par les personnels et les élèves :

Claviers d'ordinateur, souris d'ordinateur, écrans, unités centrales et autre matériel, matériel de SVT et de Sciences Physiques : désinfection immédiate par le dernier utilisateur.

- Accès aux casiers par les élèves. Prêt individuel des casiers.

Cible privilégiée : élèves de 6^{ème} et tout élève porteur de PAI ou d'incapacité temporaire, y compris en cours d'année.

- Utilisation des interrupteurs et des poignées. Actionner avec le coude.

- Centre de Documentation et d'Information

Avant l'entrée au CDI, lavage des mains aux lavabos sous la conduite du Professeur Documentaliste.

Les règles énoncées pour les salles de classe s'appliquent.

- Education Physique et Sportive

Le port du masque est obligatoire sur les trajets, lorsque les élèves ne pratiquent pas (temps d'attente, arbitrage, ...).

Lors de la pratique sportive les élèves peuvent ôter leur masque.

Pas de passage par les vestiaires, ni au collège ni sur les installations sportives.

Chaque élève vient en EPS avec une bouteille d'eau individuelle et une serviette.

- Réunions Parents/Professeurs Présence d'un seul représentant par élève.

Prénom NOM

Je m'engage à respecter intégralement le protocole sanitaire: port du masque, distanciation, lavage des mains, sens de circulation, non transfert de documents.

Date 2020

Signature de l'élève

Signature des responsables